

A&N Invest
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 597 route de la Garance
84210 ALTHEN DES PALUDS
993 443 548 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six,
Le vingt deux janvier,
A 9 heures,

Les associés de la Société A&N Invest se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Madame Amélie FILO,	titulaire de 500 actions
- Monsieur Nicolas OMBRELLO,	titulaire de 500 actions

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas OMBRELLO, en sa qualité de gérant de la société ELGAB, Présidente de la Société.

Madame Amélie FILO est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société ELGAB de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Nicolas OMBRELLO
Né le 05 juillet 1980 à SALON DE PROVENCE (13),
de nationalité française,
demeurant 349 Avenue d'Avignon 84450 JONQUERETTES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Nicolas OMBRELLO ainsi nommé accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Nicolas OMBRELLO

Amélie FILO